

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024, tenue à 18 h 30, à la salle Fleur de Lys, au 28, 2e Rue Nord à Béarn.

### Présences :

M. Luc Lalonde, maire  
Mme Sonia Beauregard, conseillère  
Mme Céline Lepage, conseillère  
M. Mario Ouellet, conseiller

### Absences :

M. Luc Turcotte, conseiller  
M. Daniel Parent, conseiller  
M Rock Arpin, conseiller

### Autre présence:

Mme Lynda Gaudet, directrice générale greffière-trésorière

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
  2. Acceptation de l'avis de convocation
  3. 512 - Emprunt PRIMEAU
  4. Période de questions
  5. Levée de la réunion
- 

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À, 18 h 32 le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### 2. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2024-05-089

**Considérant** que depuis l'adoption du PL49 en novembre 2021, il est maintenant possible, selon certaines règles, de convoquer les réunions par un moyen électronique;

**Considérant** que la présente réunion a été convoquée par courriel au moyen du logiciel IdSide;

**Considérant** que le système transmet un accusé de transmission, tel que requis par la loi;

**En conséquence**, il est proposé par Céline Lepage et résolu que l'avis de convocation soit accepté.

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

### 3. 512 - EMPRUNT PRIMEAU

Il faut vaut abroger le règlement 509 et reprendre le processus d'adoption du règlement d'emprunt car le montant exact de la subvention du programme PRIMEAU ne sera connu qu'une fois la soumission acceptée.

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 512**

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Sonia Beauregard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente du conseil, du règlement numéro 512 décrétant un emprunt pour le renouvellement des conduites d'égout sur une partie de la 3e Rue Sud et dépose le projet de règlement.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

2024-05-090

Il est proposé par Céline Lepage et résolu Lepage que la présente séance soit levée à 18 h 35,

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-très.

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire